



# Commune de MORTROUX

## Compte-rendu

Séance du 8 mars 2019

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le huit mars deux mil dix-neuf à la Mairie à vingt heures et quinze minutes, selon convocation du 01/03/2019 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

*Monsieur Dominique Hémery a été désigné secrétaire de séance.*

Présents : Messieurs Marsaleix Guy, Meignat Emmanuel, Hémery Dominique, Poissonnier Franck, Mercier Stéphane et Mesdames Aujean Angéline, Poirier Eliane, Diaz Florence,

Pouvoirs : aucun

Absents : Madame Conilleau Véronique.

\*\*\*\*\*

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS**

- **Décision n° 2019-003** en date du 25 janvier 2019 portant sur la signature d'un contrat de vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux avec la société SOCOTEC pour un montant de 510.00€ HT soit 612.00€ TTC

\*\*\*\*\*

**2019-008**

**DURÉE AMORTISSEMENTS**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité** le Conseil Municipal décide que les amortissements et les subventions transférables qui s'y attachent concernant les matériels roulant seront d'une durée de 8 ans

- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

\*\*\*\*\*

**2019-009**

**ETUDE DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal** la demande de subvention de :

- *Secours populaire français*
- *France ADOT 23*
- *AFM Téléthon de la Creuse*
- *AFSEP*
- *LA Ligue Contre Le Cancer*
- *C.A.U.E 23*
- *Trisomie 21*
- *Lire en Creuse*
- *Conciliateurs de Justice du Limousin*
- *CPIE des pays Creusois*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- De ne pas attribuer d'aides financières

\*\*\*\*\*

**2019-010**

**MOTION DE DÉFENSE DES ACTIVITÉS DU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON**

Monsieur le Maire présente la motion proposée pour le soutien au centre hospitalier d'Aubusson.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la motion

\*\*\*\*\*

**2019-011**

**RÉSOLUTION FINALE DU 101ÈME CONGRÈS DES MAIRES**

**Le conseil municipal de Mortroux, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

\*\*\*\*\*

**2019-012**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE DE SECOURS DE BONNAT**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Emet un avis favorable à la participation financière de la commune de Mortroux pour la réalisation des travaux de mise en conformité avec la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement du centre de secours de BONNAT ;
- Charge Mr le Maire d'établir une convention de financement conjointement avec la ou les communes qui participeront pécuniairement afin de fixer le montant et les modalités de versement ;
- Autorise Mr le Maire à signer la dite convention de financement ;
- Dit que le plan de financement définitif devra être validé en Conseil Municipal après achèvement des travaux ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019.

\*\*\*\*\*

**2019-013**

**ACHAT PARCELLES DE TERRAIN AU BREUIL**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide***

- D'acquérir les parcelles C488 et C651 moyennant la somme de 300 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.
- L'acte sera reçu en l'étude de Maître Chapus.

\*\*\*\*\*

**2019-014**

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ET CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les contributions et subventions suivantes, pour l'exercice 2019 :

- Contributions aux organismes de regroupement (compte 65548):
  - Syndicat de transport du collège de Bonnat : 1 180 €,
  - Centre de Secours de Bonnat : 3 620 € (travx centre),

- SDEC : 200 €,
- Evolis 23 : 100 €,
- Mission assistance technique du Conseil Départemental : 200 €,
- Sur délibération : 200 €
- Les subventions suivantes (compte 65748) :
- Club du 3<sup>ème</sup> âge : 200 €,
- Amicale Laïque de Mortroux : 250 €,
- Anciens combattants de Mortroux : 150 €,
- Comité de Jumelage de Mortroux : 350 €,
- CVAD : 75 €,
- Service de soins infirmiers à domicile : 150 €,
- Ecole de pêche de la Petite Creuse : 50 €,
- Association des lieutenants de l'ouveterie de la Creuse : 50 €,
- Collège de Bonnat : 80 €
- Sur délibération : 345 €

\*\*\*\*\*

**2019-015**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le compte de gestion du budget eau et assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

**2019-016**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (ANNEXE 1)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M MEIGNAT Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M MARSALEIX Guy, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		52 220.36	28 776.73		0,00	23 443.63
OPERATION DE L'EXERC.	55 686.16	74 330.97	109 085.46	177 677.82	164 771.62	252 008.79
	0,00	18 644.81	0.00	68 592.36	0,00	87 237.7
TOTAUX	55 686.16	126 551.33	137 862.19	177 677.82	164 771.62	275 452.42
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	70 865.17	0.00	39 815.63	0,00	110 680.80
RESTES A REALISER			108 901.00	60 750.00		

Hors de la présence de Monsieur Guy MARSALEIX, Maire, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,** le compte administratif du budget eau et assainissement 2018.

\*\*\*\*\*

**2019-017**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (ANNEXE 1)**

**Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif** du budget eau et assainissement de l'exercice 2018, considérant l'excédent de fonctionnement de 70 865.17€, considérant le l'excédent de l'investissement de 39 815.63 €, considérant le déficit de financement des restes à réaliser de 48 151.00 € soit un besoin total de financement de 8 335.37 €,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'affecter la somme de **8 335.37 €** au compte 1068 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisé et **62 529.80 €** au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

\*\*\*\*\*

**2019-018**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (ANNEXES 2-3-4-5)**

**Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal** le budget primitif 2019 pour le budget de l'eau et l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **135 882.80 €** pour la section de fonctionnement et **142 593.84 €** pour la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité** approuve le budget primitif 2019 de l'eau et l'assainissement comme définit ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**2019-019**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le compte de gestion du budget général du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

**2019-020**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GÉNÉRAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M MEIGNAT Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M MARSALÉIX Guy, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		29 162.63	9 361.03			19 801.60
OPERATION DE L'EXERC.	364 163.08	392 183.86	165 469.34	161 345.56	529 632.42	553 529.42
	0,00	28 020.78	4 123.78	0.00	0,00	23 897.00
TOTAUX	364 163.08	421 346.49	174 830.37	161 345.56	529 632.42	573 331.02

RESULTAT DE CLOTURE	0,00	57 183.41	13 484.81	0,00	0,00	43 698.60
RESTES A REALISER			348 857.53	327 700.00		

Hors de la présence de Monsieur Guy MARSALEIX, Maire, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**, le compte administratif du budget Général 2018.

\*\*\*\*\*

### 2019-021

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET GÉNÉRAL

**Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif** du budget général de l'exercice 2018, considérant l'excédent de fonctionnement de 57 183.41€, considérant le déficit de l'investissement de 13 484.81€, considérant le déficit de financement des restes à réaliser de 21 157.53€ soit un besoin total de financement de 34 642.34€,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'affecter la somme de **34 642.34 €** au compte 1068 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisé et **22 541.07 €** au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

\*\*\*\*\*

### 2019-022

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide** de ne pas modifier les taux de référence des trois taxes directes locales pour 2019, à savoir :

Taxe	<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Foncière bâti</i>	<i>Foncières non bâti</i>
Taux	13.22%	12,54%	53,48%

\*\*\*\*\*

### 2019-023

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET GÉNÉRAL

**Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal** le budget primitif 2019 pour le budget général qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **328 113.07 €** pour la section de fonctionnement et **436 736.36 €** pour la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve le budget primitif 2019 du budget général comme définit ci-dessus.

\*\*\*\*\*

#### QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22 h 00,  
A Mortroux, le 14 MARS 2019.